

Bleu de Smals – c'est parti !

Le premier numéro de "Bleu de Smals" est sorti !

Pourquoi un périodique ? Pour vous informer sur l'action syndicale de vos représentants CGSLB à la Smals et, d'autre part, pour vous communiquer l'actualité sociale du moment.

En ce qui concerne le contenu de cette revue, nous avons opté pour la sobriété. Il n'est pas dans nos intentions de rentrer dans les détails ni de l'actualité de la Smals, ni des débats entre la direction Smals et vos représentants. Cette feuille ne fera pas non plus double emploi avec d'autres publications, dans l'intranet, symbiose, ...

Néanmoins, nous nous efforcerons, au travers ces deux pages, de vous résumer quelques informations essentielles dans le cadre de votre vie professionnelle.

Vous désirez en savoir plus sur un sujet en particulier ? N'hésitez pas à contacter un membre de votre équipe syndicale dont vous en trouverez la liste ci-après.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Avec vous, pour défendre vos droits !

Fabrice Lejeune

Actualités Smals¹

La Smals déménage !

Aujourd'hui, la Smals compte 5 sites à Bruxelles. A terme, le personnel bruxellois sera logé dans deux sites. Dans une première phase, à l'horizon fin 2009, tout le personnel SC et LL, ainsi qu'une partie de celui de PR, PI et IN, sera regroupé dans un nouveau bâtiment appelé « *South City* » près de la gare du midi. Dans une seconde phase, le reste du personnel emménagera vers un bâtiment appelé « *Premium* » près de la gare du Nord.

Adaptation de la structure de la Smals

Le conseil d'administration de la Smals a approuvé une réorganisation interne qui vise essentiellement le regroupement des divisions « Développement des Applications » et « Production » afin d'obtenir une organisation orientée « services ».

Cette structure sera entièrement opérationnelle au début de l'année 2009.

La CGSLB sera attentive à l'implémentation pratique de cette nouvelle structure. Des questions peuvent se poser concernant l'impact qu'auront les changements sur le personnel. La CGSLB veillera particulièrement aux problèmes pratiques qui pourraient se poser. Le cas échéant, elle interpellera la direction afin d'obtenir des précisions complémentaires.

Télétravail à la Smals

Lors du conseil d'entreprise du mois de septembre, la CGSLB a interpellé la direction concernant le télétravail. Il fut alors confirmé que ce mode de travail n'existait pas à la Smals, mais que cela pourrait changer.

Lors du CE suivant, la direction a soumis aux syndicats une proposition à ce sujet.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de vous annoncer les informations suivantes. Pour les détachés, le télétravail sera possible dès le 1^{er} décembre dans les institutions qui l'organisent. En interne démarrera en janvier un projet pilote qui sera évalué en avril.

La CGSLB suit ce dossier de près et ne manquera pas de vous en donner de plus amples détails dans une prochaine livraison de bleu de Smals.

¹ Vous pouvez obtenir plus de détails concernant ces "thématiques" soit sur l'intranet de la Smals, soit en vous adressant à un de vos délégués CGSLB.

Comités dépendants du conseil d'entreprise

Différents comités existent à la Smals :

- La « *commission du Mess* »,
- le « *comité restreint des œuvres sociales* »,
- le « *comité du fonds de pension Delory* ».

Ces comités sont composés de membres du conseil d'entreprise. *Lors des élections sociales de mai dernier, vous avez exprimé le souhait d'envoyer des délégués CGSLB au sein de ce conseil. Il devenait logique de renouveler la composition de ces comités afin de refléter au mieux le résultat des élections.*

Aujourd'hui, nous sommes contents de vous annoncer qu'après d'âpres négociations entre les différents syndicats, la CGSLB vous représentera également dans ces comités.

Assurance hospitalisation et fin de contrat

Aujourd'hui, vous et les membres de votre famille bénéficiez sans doute d'une assurance hospitalisation souscrite auprès d'Ethias via la Smals.

Vous partez prochainement à la pension ou vous avez décidé de réorienter votre carrière professionnelle auprès d'un autre employeur qui ne propose pas le même type de couverture ?

Dans ce cas, vous avez la possibilité de poursuivre votre contrat d'assurance hospitalisation à titre privé. Evidemment, toutes les cotisations seront à votre charge, mais la prolongation de la couverture se fera sans nouveau stage ni examen médical.

Pour bénéficier de la prolongation de cette couverture, il vous suffit d'en avertir le service du personnel ou de contacter directement la société Ethias.

Violence, harcèlement moral ou sexuel au travail... A qui s'adresser ?

La Smals a établi une procédure pour le traitement des plaintes émanant de travailleurs qui s'estiment victimes de violence, de harcèlement moral ou sexuel au travail.

Dans l'article 33 du règlement de travail de la Smals, il est notamment précisé que *le travailleur qui considère être l'objet de violence ou de harcèlement moral ou sexuel au travail s'adresse au médecin du travail, à la personne de confiance ou au conseiller en prévention aspects psychosociaux.*

Dans les annexes, *Mme Gisèle Van Der Putten², du service social, est désignée comme personne de confiance auprès de la Smals.*

En ce qui concerne *les détachés* auprès des institutions membres de la Smals, s'ils s'estiment

victimes de violence, d'harcèlement moral ou sexuel sur leur lieu de travail, il leur est également possible *de faire appel à la procédure interne de l'employeur auprès duquel ces activités sont exécutées.* Concrètement, il y a lieu pour eux de *consulter le règlement de travail de l'institution membre dans lequel ils trouveront notamment le ou les noms des personnes de confiance.*

Votre équipe CGSLB SMALS-Egov

Fabrice Lejeune - South Center - 02/787.45.60

fabrice.lejeune@Smals.be

Yves Olemans - Site CH - 02/787.52.76

yves.olemans@Smals.be

Patrick Bodart - South Center - 02/787.54.66

patrick.bodart@Smals.be

Arnold Coppieters - SPF Séc. Soc. - 02/509.83.81

arnold.coppieters@minsoc.fed.be

Emmanuel Fivet - SPF Séc. Soc. - 02/509.89.59

emmanuel.fivet@minsoc.fed.be

Une question? Un conseil? Une aide?

Le syndicat libéral se tient à votre disposition.

Nous assurons la défense de vos intérêts au niveau **collectif**: organes de concertation sociale (Conseil d'Entreprise, Comité de Prévention et de Protection, Délégations syndicales,...), mais aussi **individuel**;

En vous affiliant à la CGSLB vous pourrez bénéficier des avantages suivants:

☞ **Assistance juridique et sociale**

☞ **Prime syndicale de 23 €**

☞ **Envie de faire les boutiques:** la carte Privilège Countdown **CGSLB** vous ouvrira les portes d'un monde de réductions allant de 5 à 25 % dans des milliers de magasins.

☞ **Envie de partir:** les centres de vacances **CGSLB** vous donnent la possibilité de vous offrir des vacances à des prix ensoleillés.

☞ **Gagner un peu plus d'argent:** Nos affiliés ont droit à différentes primes de solidarités (*prime de naissance, prime d'adoption, prime de mariage, prime de décès, prime de pension*).

☞ **Votre carburant moins cher:** la carte DATS est gratuite, vous pourrez bénéficier de remises sur toutes les pompes DATS.

☞ Et bien d'autres avantages!!!

N'attendez plus, sur simple demande, nous vous envoyons le bulletin d'affiliation que vous retrouverez également sur le site Internet de la CGSLB www.cgslb.be

² Bâtiment South Center, Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, 02/7875302, gisèle.vanderputten@Smals.be